

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 264-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1038

Déposée le: 30.10.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Fuchs (Bern, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Quelle est la légitimité de la publication «reformiert.»?

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de tirer au clair la répartition des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la revue *reformiert.* entre l'association reformiert., la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et les Eglises cantonales réformées ;
2. d'informer les communes et tous les citoyens et citoyennes que *reformiert.* est une revue autonome sur les plans juridique, financier et rédactionnel à laquelle ni la FEPS ni les paroisses n'ont un droit de participation ou de codécision ;
3. de veiller à ce que toute personne contribuant à l'impôt paroissial puisse décider elle-même de s'abonner ou non à cette revue et de mettre un terme à l'abonnement automatique ;
4. de faire en sorte que les paroisses clarifient les coûts de cette revue et proposent d'autres moyens d'utiliser cet argent.

Développement :

719 932 exemplaires de la revue *reformiert.* sont distribués chaque mois en Suisse, soit 8 639 184 exemplaires par an. La fabrication et l'envoi de cette revue dans tout le pays coûtent

environ douze millions de francs d'impôt paroissial. Même les personnes qui ne font pas partie de l'Eglise réformée la reçoivent. De nombreuses personnes ouvrent à peine leur numéro, ne s'intéressent qu'aux pages consacrées à la commune et beaucoup pensent que les politiques devraient enfin s'en mêler. Car l'envoi automatique de la revue *reformiert.* représente un énorme gaspillage financier et une absurdité écologique pour les Eglises réformées de Suisse mais aussi pour celle de notre canton.

La plupart des lecteurs et lectrices pensent que *reformiert.* est la publication officielle des Eglises réformées évangéliques de Suisse parce *reformiert.* s'affiche comme revue évangélique réformée pour la Suisse alémanique et romanche. Or selon nos investigations, la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse comme les Eglises réformées Berne – Jura – Soleure rejettent tout responsabilité à l'égard de *reformiert.* : « *Reformiert.* n'est pas la revue des Eglises réformées Berne – Jura – Soleure. C'est une revue autonome sur les plans juridique, financier et rédactionnel. » [trad.] Et en effet, si la revue ne portait pas la mention « revue évangélique réformée pour la Suisse alémanique et romanche », on pourrait penser qu'il s'agit de la publication d'un parti politique. Cette revue, le plus gros tirage de Suisse, bénéficie d'un certain pouvoir qu'elle peut utiliser pour de bonnes causes comme de mauvaises. Lorsque l'on passe en revue les dossiers de l'année 2014 (cours de religion dans le Lehrplan 21 ; non à l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée » ; offensive d'Exit pour l'autolibération des personnes âgées ; imagine-toi s'il n'y avait plus d'Eglises ; l'asile pour les homosexuels persécutés en Afrique ; quand le rabbin fait une passe à l'imam, club de foot « religions » ; contre le oui aux initiatives sur les pédophiles, sur les minarets, sur les renvois et sur l'internement à vie ; pour des natels équitables ; traitement de la question des enfants placés ; la population veut autoriser le suicide des personnes âgées ; contre l'initiative Ecopop ; contre l'initiative « pour la primauté du droit suisse »), on constate malheureusement que les personnes d'avis divergent y sont vilipendées, difamées et offensées.

Selon nous, d'autres critères s'appliquent à l'organe de communication des Eglises réformées qu'au journal d'un parti. Il doit s'abstenir de toute prise de parole et, si tant est qu'il s'exprime sur des projets soumis à votation, il doit présenter le pour et le contre de manière équilibrée et objective et s'abstenir de tout commentaire. Les membres de l'Eglise nationale évangélique sont de toutes les couleurs politiques. Ce n'est pas parce qu'ils ne partagent pas l'avis politique du rédacteur de *reformiert.* qu'ils sont meilleurs ou moins bons.

Il s'avère donc que la légitimité de la revue *reformiert.* ne tient qu'aux pages consacrées aux communes. Or les communes pourraient sans problème intégrer ces informations à leurs bulletins communaux.

Il faut absolument clarifier les choses pour que les communes et les citoyens et citoyennes qui paient l'impôt paroissial puissent décider de s'abonner ou non à *reformiert.* ou s'ils souhaitent que l'impôt paroissial serve à un autre projet.